

DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Quand devez-vous introduire un formulaire de « demande d'allocations familiales »?

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander les allocations familiales par téléphone, par e-mail, par fax ou par lettre.

Dans de nombreux cas, nous examinons spontanément votre droit sur la base des informations que nous recevons de la Banque-carrefour de la sécurité sociale ou d'une autre caisse d'allocations familiales.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand nous ne disposons pas de toutes les informations (allocation de naissance pour une première naissance, arrivée en Belgique, etc.). Dès lors, complétez et renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de KidsLife. Communiquez toujours les informations complémentaires que nous vous demandons.

Comment demander les allocations familiales ?

Complétez ce formulaire, signez-le et renvoyez-le nous. Nous ferons le nécessaire.

Vous désirez d'autres renseignements ?

Nos conseillers vous donneront volontiers de plus amples informations au sujet de votre dossier d'allocations familiales.

Vous trouvez un aperçu de tous nos bureaux sur notre site web.

KidsLife Bruxelles, Rue des Ursulines 2, 1000 Bruxelles **T :** 078/48 23 45
M : brussels@kidslife.be

Tous nos formulaires sont conformes à la loi Only-once du 5 mai 2014. Nous ne vous demandons que des informations que nous ne connaissons pas encore ou que nous ne pouvons pas consulter parce que nous ne disposons pas d'éléments suffisants

- 21 Vous êtes... (si d'application) :
- pensionné(e)
Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension.
 - handicapé(e) à 66 % au moins depuis le :
Reconnu(e) par (nom et adresse de l'institution) :
.....
.....
- 22 Votre employeur (votre dernier employeur si vous ne travaillez pas pour le moment) ou caisse d'assurances sociales
- nom
- adresse
-

30 Situation professionnelle actuelle de votre conjoint/partenaire

- 31 Votre conjoint/partenaire (si d'application) :
- travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.)
 - travaille à l'étranger; pays:.....
 - perçoit des prestations sociales de l'étranger
 - est sans profession

40 Enfants pour lesquels vous demandez les allocations familiales

-
- 41 Je demande les allocations familiales pour
familiales pour
Les enfants qui étudient,
qui travaillent sous contrat
d'apprentissage, qui sont
demandeurs d'emploi ou
qui accomplissent un stage
ont généralement droit
aux allocations familiales
jusqu'à l'âge de 25 ans.
Lien: fils, fille, frère, beau-
fils, petite-fille, etc.
- nom prénom
date de naissance lien
- nom prénom
date de naissance lien
- nom prénom
date de naissance lien
- nom prénom
date de naissance lien
- nom prénom
date de naissance lien
- 42 Enfants mentionnés à la
question 41, atteints d'un
handicap reconnu de 66%
au moins
- nom et prénom
.....
.....
.....
- 43 Enfants mentionnés à la
question 41 qui sont
placés dans votre ménage
par la justice, un service
d'adoption, une institution
publique ou un ministère
- nom et prénom
.....
.....
.....

- 44 Y a-t-il dans votre ménage des enfants pour lesquels les allocations familiales sont payées par un autre organisme? non oui (nom et prénom des enfants)
-
-
- (également en dehors de la Belgique)
- organisme d'allocations familiales (dénomination et adresse)
-
-
-
- numéro du dossier

50 Les parents des enfants

- 51 Quel est votre lien avec les enfants? père ou coparente → Passez à la question 61.
 mère → Passez à la question 52.
 autre lien → Passez à la question 53.
(frère, grand-mère, beau-père, etc.)

Si votre réponse n'est pas la même pour tous les enfants, utilisez l'espace ci-contre.

- 52 Vous demandez les allocations familiales en tant que mère.
- Complétez ces renseignements concernant le père ou la coparente.
- nom
- prénom
- date de naissance

Est-il/elle travailleur(euse) indépendant(e)? non oui

Est-il/elle sans profession? non oui

Est-il/elle décédé(e)? non oui

53 Vous demandez les allocations familiales pour un ou plusieurs enfants qui ne sont pas vos propres enfants.

Complétez ces renseignements concernant les parents des enfants dont vous n'êtes ni le père ni la mère.

père/coparente

nom

prénom

date de naissance

Est-il/elle travailleur(euse) indépendant(e)? non ou

Est-il/elle sans profession? non oui

Est-il/elle décédé(e)? non oui

Son nom de jeune fille

Mère

nom

prénom

date de naissance

Est-elle travailleuse indépendante?..... non c

Est-elle sans profession? non oui

Est-elle décédée? non oui

60 Qui élève les enfants ?

61 Où et par qui les enfants sont-ils élevés?

- dans le ménage de la mère → Indiquez ici ses nom, prénom et adresse, si vous ne l'avez pas encore fait ci-dessus.

Sur la base de votre réponse, nous déterminerons à qui les allocations familiales seront payées.

Nom et prénom

Adresse

.....

Date de naissance

numéro de téléphone éventuel

- en dehors du ménage de la mère par

nom et prénom de la personne ou dénomination de l'institution

.....

Date de naissance

Adresse

.....

numéro de téléphone éventuel

quels enfants (nom et prénom) et depuis quand?

.....

.....

.....

70 Allocations familiales antérieures éventuelles

71 Des allocations familiales ont-elles déjà été payées pour les enfants mentionnés à la rubrique 40?

- non
- oui, par (nom et adresse de l'organisme)

.....

.....

numéro du dossier

N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le retourner

Communiquez-nous tout changement dans votre situation familiale ou dans la situation des enfants le plus rapidement possible par lettre, par téléphone, par fax ou par e-mail.

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Nom:..... Prénom:

Date:...../...../.....

Signature:

Si le demandeur ne signe pas lui-même

Nom et prénom de la personne qui signe

Païement de vos allocations familiales sur un compte à vue

Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes : nom de jeune fille nom
prénom

rue et numéro
code postal et localité

voir au verso de votre carte d'identité électronique (e-id) Numéro national.....

Les allocations familiales sont payées à la mère ou à la personne qui la remplace dans le ménage. Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro se trouve sur vos extraits de compte)

IBAN _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

BIC _ _ _ _ _ _ _ _

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

..... à mon nom
 à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date Signature

Téléphone :

E-mail : @

IMPORTANT !
Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le titulaire ou co-titulaire.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, prenez s.v.p. contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.

Pourquoi payer vos allocations familiales sur votre compte bancaire ?

Le versement de vos allocations familiales sur un compte financier est simple, sûr et gratuit.

Qui doit compléter le formulaire ?

Le formulaire doit être complété par l'allocataire (généralement la mère).

Quel type de compte ?

Les allocations familiales sont versées uniquement sur un compte à vue à votre nom ou sur un compte à vue commun à votre nom et celui p. ex. de votre conjoint ou partenaire.

Le paiement des allocations familiales sur un compte d'épargne, un compte de placement, un compte à terme ou sur le compte d'une tierce personne, même si vous en êtes mandataire, n'est pas autorisé.

La caisse d'allocations familiales contrôlera auprès de votre banque les données que vous avez renseignées sur le formulaire en annexe. Si votre banque nous informe que le compte financier renseigné n'est pas un compte à vue ou que vous n'en êtes pas le (co-)titulaire, la caisse d'allocations familiales vous demandera alors de communiquer un autre numéro de compte

Si vous n'indiquez pas de numéro de compte, les allocations familiales seront payées au moyen d'un chèque circulaire.

Votre conseiller

Le paiement sur un compte à vue est simple et sûr !